



## FOCUS N° 2

### LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE BILAN AU TITRE DE 2006, ÉVALUATION DE L'IMPACT ET RÉFORME 2008

Maryline Rosa et Christian Orfila

Direction générale de la recherche et de l'innovation  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Depuis 2004, le CIR a pris une importance croissante. De 1994 à 2003, le montant annuel moyen du CIR était de 465 millions d'euros. En 2005, après l'introduction d'une part du crédit d'impôt assise sur le volume des dépenses de R & D des entreprises, le montant du CIR a atteint 982 millions d'euros. Au titre de l'année 2007, suite à l'augmentation du taux de cette part en volume, mais aussi à l'exposition de plus de dépenses de R & D par les entreprises, le montant du CIR devrait atteindre 1,5 milliard d'euros. La réforme de 2008 va entraîner dans un premier temps, une augmentation de cette dépense fiscale à près de 3 milliards d'euros.

En 2007, 8 071 entreprises ont souscrit une déclaration de crédit d'impôt au titre de leurs dépenses de R & D de l'année 2006, dont 620 primo-déclarantes. Les entreprises bénéficiaires ont reçu 1 495 millions d'euros de CIR, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2004. Cette augmentation correspond à la déclaration par les entreprises de 1 milliard d'euros de dépenses de R & D supplémentaires ; montant qui atteint 13,7 milliards d'euros pour 2007.

TABLEAU 1

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE CIR  
POUR L'ANNÉE 2006

	Ensemble
Nombre d'entreprises déclarantes	8 071
dont entreprises indépendantes	5 114
dont fiscalement Intégrées	2 957
Montant des dépenses de recherche déclarées (milliards d'euros)	13,7
Nombre d'entreprises bénéficiaires	5 961
Montant du CIR (millions d'euros)	1 495
Entreprises primo-déclarantes	620
Entreprises créées en 2006	92
Montant des dépenses de recherche effectuées par les entreprises (millions d'euros)	79

Source : GECIR, MESR – DGRI-B1.

## Place des PME

Le CIR est une mesure particulièrement favorable aux PME : huit bénéficiaires sur dix sont des PME. Elles collectent 43 % du CIR pour un peu plus de 20 % de dépenses de R & D déclarées. Quant aux PME indépendantes<sup>1</sup>, elles reçoivent 25 % du CIR alors qu'elles ne représentent que 14 % des dépenses de R & D déclarées (cf. tableau 2).

1. Dont les effectifs sont inférieurs à 250 salariés et fiscalement indépendantes d'un groupe.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R & D ET DU CIR PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2006

Effectifs	Bénéficiaires			Dépenses R & D			Montant du CIR		
	Nombre d'entreprises	Part	Part des indépendantes	en K€	Part	Part des indépendantes	en K€	Part	Part des indépendantes
		%	%		%	%		%	%
Moins de 20	2828	47,8	42,1	589 189	4,3	3,7	238 309	15,9	8,4
20 à moins de 50	1079	18,2	18,6	767 399	5,6	4,1	166 973	11,2	7,2
50 à moins de 250	953	16,1	14,3	1 508 191	11,0	5,7	232 824	15,6	9,1
<b>Moins de 250</b>	<b>4 860</b>	<b>82,1</b>	<b>75,0</b>	<b>2 864 779</b>	<b>20,9</b>	<b>13,5</b>	<b>638 105</b>	<b>42,7</b>	<b>24,6</b>
250 à moins de 500	209	3,5	2,7	1 121 015	8,2	3,7	146 875	9,8	5,0
500 à moins de 1 000	153	2,6	1,7	1 321 939	9,6	2,3	139 243	9,3	3,1
1 000 à moins de 2 000	68	1,1	0,7	1 524 672	11,1	3,6	109 203	7,3	4,2
2 000 à moins de 5 000	27	0,5	0,2	2 158 035	15,7	1,0	78 442	5,2	0,9
Égal ou supérieur à 5 000	23	0,4	0,1	3 936 912	28,7	1,1	121 705	8,1	1,4
<b>Total</b>	<b>5 340</b>	<b>90,2</b>	<b>80,4</b>	<b>12 927 352</b>	<b>94,1</b>	<b>25,2</b>	<b>1 233 573</b>	<b>82,5</b>	<b>39,2</b>
Non renseigné	581	9,8	4,0	806 981	5,9	1,3	262 235	17,5	1,7
Total général	5 921	100,0	84,4	13 734 333	100,0	26,5	1 495 808	100,0	41,0

Note : pour les dépenses de R & D, il s'agit des montants indiqués par les entreprises dans leur déclaration fiscale. Elles n'ont à déclarer que les dépenses de R & D qu'elles souhaitent voir prises en compte. Les chiffres sont donc différents de ceux de l'enquête R & D.

Source : GECIR, MESR – DGRI-B1.

## Le CIR est proportionnel au poids dans les dépenses de R & D sectorielles

Les différents secteurs d'activité reçoivent une part du montant du CIR qui est à peu près proportionnelle à leur part dans les dépenses de R & D des entreprises. Une analyse récente sur les principaux budgets de R & D a permis de le confirmer. En particulier, la pharmacie reçoit une part du CIR très proche de sa part dans la R & D déclarée.

*Précaution de lecture* : le tableau 3 présente la part des différentes activités dans les dépenses de R & D et le CIR (le tableau 3 bis donne la même répartition avec en plus la segmentation par taille des bénéficiaires). Il utilise les codes d'activités de la déclaration fiscale (APE), qui ne correspondent pas tout à fait à la nomenclature habituelle des secteurs. En particulier, l'activité « conseil et assistance aux entreprises » présente une part

artificiellement élevée des bénéficiaires et du CIR car le code APE correspondant est attribué à un certain nombre de holdings de groupes, qui récupèrent aussi le CIR sur la R & D exécutée par leurs filiales dans d'autres secteurs.

## La répartition régionale du CIR est cohérente avec le poids des régions dans la R & D des entreprises

La répartition régionale du CIR correspond au poids des différentes régions dans les dépenses de R & D des entreprises (cf. tableaux 4 et 4 bis). De fait, la région Île-de-France arrive largement en tête avec plus de 26 % des bénéficiaires et plus de 24 % du CIR, suivie par Rhône-Alpes avec près de 12 % des bénéficiaires mais seulement 4 % du CIR puis PACA, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Bretagne avec près de 4 % des bénéficiaires.

TABLEAU 3

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU CIR, 2006

	Nombre de bénéficiaires		Dépenses de R & D		Montant du CIR	
	Part	Part des indépendantes	Part	Part des indépendantes	Part	Part des indépendantes
	%	%	%	%	%	%
Industrie électrique et électronique	9,04	8,48	20,77	4,71	14,31	6,14
Industrie automobile	1,13	0,9	14,94	0,22	2,01	0,38
Pharmacie, parfumerie et entretien	2,67	2,26	6,84	1,45	4,65	2,05
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,54	0,46	5,12	0,99	5,09	1,36
Chimie, caoutchouc, plastiques	5,1	4,56	5,79	2,06	4,65	2,69
Industrie mécanique	6,28	5,59	4,39	1,55	3,13	2,26
Hydrocarbures, production d'énergie	0,22	0,14	3,07	0,03	2,43	0,05
Métallurgie et transformation des métaux	3,01	2,75	1,33	0,36	0,92	0,67
Industries agricoles et alimentaires	2,52	2,25	1,06	0,09	0,87	0,65
Industrie des équipements du foyer	1,77	1,55	1,17	0,24	0,58	0,42
Industrie des produits minéraux	0,95	0,81	0,71	0,16	0,34	0,27
Industries du bois et du papier	0,61	0,47	0,25	0,22	0,28	0,17
Édition, imprimerie, reproduction	0,35	0,3	0,03	0,02	0,07	0,05
<b>Industries manufacturières</b>	<b>34,18</b>	<b>30,52</b>	<b>65,49</b>	<b>12,11</b>	<b>39,32</b>	<b>17,17</b>
Recherche et développement	5,54	5,46	10,76	3,48	5,52	5,47
Commerces	9,14	7,85	5,41	2,49	11,36	3,78
Services d'architecture et d'ingénierie	9,39	9,09	4,56	2,35	4,62	3,88
Conseil et assistance en informatique	17,01	16,55	4,91	3,6	8,08	7,12
Conseil et assistance aux entreprises	12,53	3,6	4,06	0,66	22,74	1,15
Services de télécommunications	0,74	0,64	1,13	0,12	1,23	0,31
Services bancaires et assurances	2,38	0,27	0,51	0,06	3,48	0,18
Services de transport	0,17	0,1	0,25	0	0,49	0,01
Services de l'audiovisuel	0,62	0,59	0,15	0,1	0,33	0,22
Autres services	1,4	1,15	0,4	0,25	1,1	0,43
<b>Services</b>	<b>58,93</b>	<b>45,3</b>	<b>32,14</b>	<b>13,11</b>	<b>58,94</b>	<b>22,54</b>
Agriculture, sylviculture, pêche	0,62	0,51	0,4	0,17	0,4	0,28
Bâtiment, travaux publics	0,83	0,73	0,31	0,08	0,3	0,15
Habillement, cuir	3,24	3,01	0,95	0,59	0,64	0,58
Textile	2,16	1,94	0,71	0,44	0,4	0,26
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>82</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>47</b>

Source : GECIR, DGRI-B1.



TABLEAU 3 BIS

## RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ ET TAILLE DES PME BÉNÉFICIAIRES DU CIR, 2006

Secteurs d'activités	Ensemble des PME					
	1 à 50 salariés			51 à 250 salariés		
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR
Activité non indiquée	0,03 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Agriculture, sylviculture, pêche	0,42 %	0,05 %	0,10 %	0,13 %	0,13 %	0,14 %
Autres services	0,86 %	0,07 %	0,20 %	0,24 %	0,04 %	0,07 %
Bâtiment, travaux publics	0,32 %	0,03 %	0,05 %	0,34 %	0,05 %	0,17 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	2,31 %	0,26 %	0,35 %	1,69 %	0,74 %	1,03 %
Commerces	6,52 %	1,08 %	2,10 %	0,96 %	1,23 %	1,87 %
Conseil et assistance aux entreprises	7,20 %	0,87 %	9,44 %	0,61 %	0,21 %	1,19 %
Conseil et assistance en informatique	14,82 %	2,06 %	4,36 %	1,30 %	0,87 %	1,32 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,19 %	0,02 %	0,03 %	0,12 %	0,04 %	0,43 %
Édition, imprimerie, reproduction	0,22 %	0,02 %	0,04 %	0,08 %	0,00 %	0,01 %
Habillement, cuir	2,41 %	0,37 %	0,35 %	0,62 %	0,39 %	0,20 %
Hydrocarbures, production d'énergie	0,05 %	0,00 %	0,01 %	0,05 %	0,01 %	0,02 %
Industrie automobile	0,35 %	0,07 %	0,11 %	0,35 %	0,33 %	0,10 %
Industrie des équipements du foyer	1,16 %	0,11 %	0,19 %	0,30 %	0,20 %	0,27 %
Industrie des produits minéraux	0,46 %	0,06 %	0,15 %	0,27 %	0,10 %	0,07 %
Industrie électrique et électronique	5,78 %	0,92 %	1,95 %	1,92 %	1,76 %	4,30 %
Industrie mécanique	3,47 %	0,37 %	0,66 %	1,80 %	0,76 %	0,65 %
Industrie textile	1,38 %	0,16 %	0,19 %	0,71 %	0,24 %	0,15 %
Industries agricoles et alimentaires	0,89 %	0,07 %	0,08 %	1,11 %	0,30 %	0,33 %
Industries du bois et du papier	0,22 %	0,02 %	0,08 %	0,24 %	0,06 %	0,05 %
Métallurgie et transformation des métaux	1,52 %	0,12 %	0,28 %	0,94 %	0,24 %	0,24 %
Pharmacie, parfumerie et entretien	1,33 %	0,45 %	0,32 %	0,61 %	0,61 %	0,33 %
Recherche et développement	4,65 %	1,55 %	2,72 %	0,42 %	1,53 %	0,87 %
Services bancaires et assurances	0,98 %	0,01 %	1,18 %	0,05 %	0,02 %	0,07 %
Services d'architecture et d'ingénierie	7,77 %	1,14 %	2,21 %	0,67 %	0,92 %	1,01 %
Services de l'audiovisuel	0,51 %	0,06 %	0,23 %	0,08 %	0,06 %	0,08 %
Services de télécommunications	0,56 %	0,09 %	0,24 %	0,08 %	0,04 %	0,08 %
Services de transport	0,05 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	0,01 %	0,00 %
<b>Total</b>	<b>66,44 %</b>	<b>10,04 %</b>	<b>27,64 %</b>	<b>15,73 %</b>	<b>10,88 %</b>	<b>15,05 %</b>
						<b>20,93 %</b>
						<b>42,69 %</b>

Lecture : 0,42 % des bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME de l'agriculture, sylviculture et pêche de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,05 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,10 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGRIB1.



PME indépendantes

2006	1 à 50 salariés				51 à 250 salariés				Ensemble				
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D
Secteur d'activité													
Activité non indiquée	0,04 %	0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,04 %	0,01 %	0,01 %
Agriculture, sylviculture, pêche	0,41 %	0,11 %	0,12 %	0,12 %	0,20 %	0,18 %	0,53 %	0,31 %	0,31 %	0,18 %	0,53 %	0,31 %	0,30 %
Autres services	0,95 %	0,23 %	0,39 %	0,27 %	0,13 %	0,16 %	1,21 %	0,36 %	0,36 %	0,16 %	1,21 %	0,36 %	0,55 %
Bâtiment, travaux publics	0,37 %	0,09 %	0,13 %	0,37 %	0,11 %	0,11 %	0,74 %	0,20 %	0,20 %	0,11 %	0,74 %	0,20 %	0,24 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	2,67 %	0,63 %	0,76 %	1,91 %	1,63 %	1,93 %	4,58 %	2,27 %	2,27 %	1,93 %	4,58 %	2,27 %	2,69 %
Commerces	7,21 %	3,55 %	3,47 %	0,99 %	3,15 %	3,28 %	8,20 %	6,70 %	6,70 %	3,28 %	8,20 %	6,70 %	6,74 %
Conseil et assistance aux entreprises	3,60 %	1,10 %	1,75 %	0,33 %	0,36 %	0,29 %	3,92 %	1,46 %	1,46 %	0,29 %	3,92 %	1,46 %	2,03 %
Conseil et assistance en informatique	17,85 %	7,40 %	10,43 %	1,44 %	2,67 %	3,00 %	19,29 %	10,07 %	10,07 %	3,00 %	19,29 %	10,07 %	13,43 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,23 %	0,06 %	0,07 %	0,12 %	0,04 %	0,05 %	0,35 %	0,10 %	0,10 %	0,05 %	0,35 %	0,10 %	0,12 %
Édition, imprimerie, reproduction	2,81 %	0,91 %	0,82 %	0,70 %	0,79 %	0,45 %	3,51 %	1,70 %	1,70 %	0,45 %	3,51 %	1,70 %	1,27 %
Habillement, cuir	0,06 %	0,01 %	0,03 %	0,06 %	0,03 %	0,04 %	0,12 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %	0,12 %	0,04 %	0,07 %
Hydrocarbures, production d'énergie	0,35 %	0,10 %	0,12 %	0,39 %	0,13 %	0,21 %	0,74 %	0,23 %	0,23 %	0,21 %	0,74 %	0,23 %	0,33 %
Industrie automobile	1,38 %	0,36 %	0,46 %	0,27 %	0,30 %	0,39 %	1,64 %	0,66 %	0,66 %	0,39 %	1,64 %	0,66 %	0,85 %
Industrie des équipements du foyer	0,49 %	0,18 %	0,22 %	0,31 %	0,17 %	0,17 %	0,80 %	0,35 %	0,35 %	0,17 %	0,80 %	0,35 %	0,40 %
Industrie des produits minéraux	6,90 %	3,06 %	3,84 %	2,14 %	2,73 %	2,64 %	9,04 %	5,79 %	5,79 %	2,64 %	9,04 %	5,79 %	6,48 %
Industrie électrique et électronique	3,88 %	1,15 %	1,36 %	2,01 %	1,42 %	1,47 %	5,90 %	2,57 %	2,57 %	1,47 %	5,90 %	2,57 %	2,83 %
Industrie mécanique	1,56 %	0,33 %	0,33 %	0,78 %	0,45 %	0,28 %	2,34 %	0,78 %	0,78 %	0,28 %	2,34 %	0,78 %	0,61 %
Industrie textile	0,99 %	0,15 %	0,17 %	1,27 %	0,76 %	0,79 %	2,26 %	0,91 %	0,91 %	0,79 %	2,26 %	0,91 %	0,96 %
Industries agricoles et alimentaires	0,27 %	0,08 %	0,20 %	0,18 %	0,05 %	0,05 %	0,45 %	0,13 %	0,13 %	0,05 %	0,45 %	0,13 %	0,26 %
Industries du bois et du papier	1,77 %	0,35 %	0,47 %	1,13 %	0,38 %	0,59 %	2,90 %	0,74 %	0,74 %	0,59 %	2,90 %	0,74 %	1,06 %
Métallurgie et transformation des métaux	1,50 %	0,51 %	0,68 %	0,72 %	0,89 %	0,78 %	2,22 %	1,41 %	1,41 %	0,78 %	2,22 %	1,41 %	1,46 %
Pharmacie, parfumerie et entretien	5,65 %	4,90 %	6,57 %	0,47 %	2,69 %	2,08 %	6,12 %	7,60 %	7,60 %	2,08 %	6,12 %	7,60 %	8,65 %
Recherche et développement	0,18 %	0,02 %	0,03 %	0,04 %	0,06 %	0,17 %	0,23 %	0,08 %	0,08 %	0,17 %	0,23 %	0,08 %	0,20 %
Services bancaires et assurances	9,31 %	3,86 %	4,89 %	0,78 %	1,85 %	2,42 %	10,09 %	5,72 %	5,72 %	2,42 %	10,09 %	5,72 %	7,31 %
Services d'architecture et d'ingénierie	0,60 %	0,22 %	0,35 %	0,08 %	0,12 %	0,14 %	0,68 %	0,34 %	0,34 %	0,14 %	0,68 %	0,34 %	0,49 %
Services de l'audiovisuel	0,66 %	0,33 %	0,57 %	0,08 %	0,12 %	0,17 %	0,74 %	0,45 %	0,45 %	0,17 %	0,74 %	0,45 %	0,74 %
Services de télécommunications	0,06 %	0,00 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,01 %	0,08 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,08 %	0,01 %	0,01 %
Services de transport	71,97 %	29,77 %	38,33 %	17,09 %	21,24 %	21,86 %	89,07 %	51,02 %	51,02 %	21,86 %	89,07 %	51,02 %	60,19 %
<b>Total</b>													

Lecture : 0,41 % des entreprises indépendantes bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME de l'agriculture, sylviculture et pêche de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,11 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,12 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGR1-B1.

TABLEAU 4

RÉPARTITION RÉGIONALE DES DÉPENSES DE R &amp; D ET DU CIR, 2006

Région	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Dépense de R & D	Montant du CIR
	%	%	%
Île-de-France	33,59	65,83	63,62
Rhône-Alpes	13,83	9,59	8,02
PACA	6,20	4,12	6,29
Pays de la Loire	5,34	1,65	2,22
Bretagne	4,75	1,66	1,89
Midi-Pyrénées	4,73	3,29	4,54
Aquitaine	4,14	1,22	1,22
Alsace	3,77	1,66	1,53
Nord-Pas-de-Calais	3,70	1,24	1,82
Lorraine	2,52	1,29	0,98
Centre	2,43	1,63	1,57
Bourgogne	1,86	0,70	0,57
Languedoc-Roussillon	1,77	0,43	0,61
Picardie	1,71	0,93	0,89
Auvergne	1,62	1,48	1,33
Franche-Comté	1,55	0,48	0,59
Champagne-Ardenne	1,52	0,41	0,50
Haute-Normandie	1,30	1,05	0,40
Poitou-Charentes	1,25	0,29	0,27
Basse-Normandie	1,22	0,59	0,56
Limousin	1,01	0,41	0,53
La Réunion	0,15	0,03	0,06
Corse	0,03	0,00	0,01
Martinique	0,02	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Remarque : la Guadeloupe et la Guyane n'ont déposé aucune déclaration.

Source : GECIR, DGRI-B1.

TABLEAU 4 BIS

RÉPARTITION RÉGIONALE ET PAR TAILLE DES PME BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE R &amp; D ET DU CIR, 2006

Région	Ensemble des PME											
	1 à 50 salariés				51 à 250 salariés				Ensemble			
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR		Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR		Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	
Alsace	2,24 %	0,26 %	0,57 %		0,81 %	0,38 %	0,41 %		3,05 %	0,64 %	0,41 %	
Aquitaine	3,05 %	0,28 %	0,54 %		0,62 %	0,24 %	0,25 %		3,67 %	0,52 %	0,25 %	
Auvergne	1,15 %	0,16 %	0,29 %		0,25 %	0,10 %	0,26 %		1,40 %	0,26 %	0,26 %	
Basse-Normandie	0,69 %	0,07 %	0,11 %		0,29 %	0,06 %	0,06 %		0,98 %	0,12 %	0,06 %	
Bourgogne	1,11 %	0,09 %	0,18 %		0,46 %	0,13 %	0,18 %		1,57 %	0,22 %	0,18 %	
Bretagne	3,41 %	0,45 %	0,97 %		0,72 %	0,53 %	0,35 %		4,13 %	0,98 %	0,35 %	
Centre	1,37 %	0,13 %	0,39 %		0,56 %	0,64 %	0,17 %		1,92 %	0,77 %	0,17 %	
Champagne-Ardenne	0,81 %	0,06 %	0,15 %		0,39 %	0,15 %	0,15 %		1,20 %	0,21 %	0,15 %	
Corse	0,03 %	0,00 %	0,01 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,03 %	0,00 %	0,00 %	
Franche-Comté	0,88 %	0,07 %	0,19 %		0,34 %	0,09 %	0,06 %		1,21 %	0,16 %	0,06 %	
Haute-Normandie	0,81 %	0,10 %	0,17 %		0,29 %	0,15 %	0,13 %		1,10 %	0,25 %	0,13 %	
Île-de-France	22,18 %	4,63 %	15,67 %		4,16 %	4,06 %	8,68 %		26,35 %	8,69 %	8,68 %	
La Réunion	0,07 %	0,00 %	0,01 %		0,05 %	0,01 %	0,02 %		0,12 %	0,02 %	0,02 %	
Languedoc-Roussillon	1,37 %	0,16 %	0,33 %		0,22 %	0,15 %	0,11 %		1,58 %	0,31 %	0,11 %	
Limousin	0,67 %	0,06 %	0,42 %		0,15 %	0,06 %	0,05 %		0,83 %	0,12 %	0,05 %	
Lorraine	1,53 %	0,16 %	0,51 %		0,51 %	0,13 %	0,15 %		2,04 %	0,28 %	0,15 %	
Martinique	0,02 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,02 %	0,00 %	0,00 %	
Midi-Pyrénées	3,57 %	0,40 %	0,86 %		0,61 %	0,89 %	0,66 %		4,18 %	1,29 %	0,66 %	
Nord-Pas-de-Calais	2,43 %	0,21 %	0,67 %		0,64 %	0,45 %	0,49 %		3,07 %	0,66 %	0,49 %	
Pays de la Loire	3,03 %	0,38 %	0,97 %		1,11 %	0,44 %	0,31 %		4,15 %	0,82 %	0,31 %	
Picardie	0,88 %	0,08 %	0,16 %		0,44 %	0,15 %	0,14 %		1,31 %	0,23 %	0,14 %	
Poitou-Charentes	0,84 %	0,06 %	0,13 %		0,29 %	0,09 %	0,07 %		1,13 %	0,15 %	0,07 %	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4,80 %	0,89 %	1,67 %		0,72 %	0,57 %	0,75 %		5,53 %	1,46 %	0,75 %	
Rhône-Alpes	9,49 %	1,34 %	2,67 %		2,11 %	1,41 %	1,59 %		11,60 %	2,76 %	1,59 %	
<b>Total</b>	<b>66,44 %</b>	<b>10,04 %</b>	<b>27,64 %</b>		<b>15,73 %</b>	<b>10,88 %</b>	<b>15,05 %</b>		<b>82,16 %</b>	<b>20,93 %</b>	<b>15,05 %</b>	

Lecture : 2,24 % des bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME alsaciennes de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,26 % des dépenses de R &amp; D et bénéficié de 0,57 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGRI-B1.



## RÉPARTITION RÉGIONALE ET PAR TAILLE DES PME BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE R &amp; D ET DU CIR, 2006 (SUITE)

2006	PME indépendantes											
	1 à 50 salariés					51 à 250 salariés					Ensemble	
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR
Alsace	2,40 %	0,84 %	0,94 %	0,86 %	1,14 %	0,89 %	3,27 %	1,98 %	1,83 %			
Aquitaine	3,39 %	0,88 %	1,20 %	0,70 %	0,48 %	0,58 %	4,09 %	1,36 %	1,78 %			
Auvergne	1,23 %	0,51 %	0,55 %	0,29 %	0,30 %	0,21 %	1,52 %	0,80 %	0,77 %			
Basse-Normandie	0,78 %	0,15 %	0,23 %	0,35 %	0,15 %	0,13 %	1,13 %	0,30 %	0,36 %			
Bourgogne	1,21 %	0,26 %	0,33 %	0,49 %	0,35 %	0,39 %	1,71 %	0,62 %	0,72 %			
Bretagne	3,62 %	1,43 %	1,68 %	0,86 %	0,91 %	0,83 %	4,48 %	2,35 %	2,51 %			
Centre	1,42 %	0,29 %	0,33 %	0,62 %	0,37 %	0,39 %	2,03 %	0,66 %	0,72 %			
Champagne-Ardenne	0,90 %	0,17 %	0,26 %	0,39 %	0,22 %	0,23 %	1,29 %	0,39 %	0,49 %			
Corse	0,04 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,04 %	0,01 %	0,02 %			
Franche-Comté	0,88 %	0,24 %	0,28 %	0,35 %	0,17 %	0,13 %	1,23 %	0,41 %	0,41 %			
Haute-Normandie	0,90 %	0,26 %	0,38 %	0,35 %	0,45 %	0,33 %	1,25 %	0,71 %	0,70 %			
Île-de-France	24,12 %	13,19 %	17,52 %	4,23 %	7,84 %	8,44 %	28,35 %	21,02 %	25,96 %			
La Réunion	0,06 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,04 %	0,06 %	0,12 %	0,06 %	0,08 %			
Languedoc-Roussillon	1,58 %	0,52 %	0,71 %	0,25 %	0,35 %	0,27 %	1,83 %	0,86 %	0,98 %			
Limousin	0,72 %	0,23 %	0,37 %	0,18 %	0,14 %	0,12 %	0,90 %	0,37 %	0,49 %			
Lorraine	1,68 %	0,52 %	0,68 %	0,58 %	0,32 %	0,33 %	2,26 %	0,83 %	1,02 %			
Martinique	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %			
Midi-Pyrénées	3,88 %	1,38 %	1,79 %	0,68 %	1,35 %	1,17 %	4,56 %	2,74 %	2,96 %			
Nord-Pas-de-Calais	2,53 %	0,62 %	0,87 %	0,74 %	0,80 %	1,03 %	3,27 %	1,41 %	1,90 %			
Pays de la Loire	2,98 %	0,71 %	1,26 %	1,21 %	0,72 %	0,68 %	4,19 %	1,43 %	1,94 %			
Picardie	0,90 %	0,23 %	0,29 %	0,49 %	0,32 %	0,29 %	1,40 %	0,55 %	0,58 %			
Poitou-Charentes	0,82 %	0,14 %	0,24 %	0,35 %	0,17 %	0,18 %	1,17 %	0,32 %	0,42 %			
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	5,57 %	2,83 %	3,83 %	0,88 %	1,62 %	1,83 %	6,45 %	4,45 %	5,66 %			
Rhône-Alpes	10,31 %	4,35 %	4,54 %	2,18 %	3,03 %	3,34 %	12,49 %	7,38 %	7,88 %			
<b>Total</b>	<b>71,97 %</b>	<b>29,77 %</b>	<b>38,33 %</b>	<b>17,09 %</b>	<b>21,24 %</b>	<b>21,86 %</b>	<b>89,07 %</b>	<b>51,02 %</b>	<b>60,19 %</b>			

Lecture : 2,40 % des entreprises indépendantes bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME alsaciennes de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,84 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,94 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGRI-B1.



## Évaluation de l'impact du crédit d'impôt recherche

Frédérique Sachwald

Direction générale de la recherche et de l'innovation  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Les politiques publiques utilisent plusieurs instruments pour inciter les entreprises à accroître leurs dépenses de R & D. La réduction du coût de la R & D repose sur deux grands types d'instrument : le financement direct (type subvention) et le financement indirect ou fiscal (type crédit d'impôt). Chacun a ses avantages et un pays comme la France utilise les deux. Il s'agit donc d'apprécier le dosage de chacun au sein d'un *policy mix* qui doit dépendre des spécificités de l'économie nationale et des priorités de la politique publique.

Le développement international des dispositifs fiscaux depuis une quinzaine d'années s'explique en partie par l'adaptation de ce type d'aide au contexte de l'innovation, très exigeant et changeant. Il traduit aussi en partie la concurrence à laquelle se livrent les pays de l'OCDE en matière d'implantation de centres de R & D. En effet, à la problématique classique de l'incitation à la recherche privée pour renforcer la compétitivité des entreprises, s'ajoute celle d'une concurrence entre pays pour attirer, en tant que telles, les activités de R & D des entreprises.

### Évaluations étrangères : un impact positif, supérieur sur le long terme

Les évaluations récentes des dispositifs fiscaux en faveur de la recherche mesurent un impact à court terme positif sur le montant des dépenses des entreprises, mais aussi un impact qualitatif sur leur comportement en matière de R & D.

Les études empiriques se sont concentrées sur l'évaluation de l'impact des dépenses fiscales sur le montant des dépenses de R & D. Les études économétriques menées depuis les années 1990 dans différents pays de l'OCDE indiquent que les dispositifs fiscaux incitent effectivement les entreprises à accroître leurs dépenses de R & D. Certaines études récentes vont au-delà de l'estimation de l'impact sur les seules dépenses de R & D et mesurent aussi un impact positif sur les emplois de R & D ou sur certains résultats comme les ventes de produits innovants.

Du fait de la mobilité accrue des activités de R & D, les évaluations ont commencé à mesurer l'impact des incitations fiscales sur l'attractivité des différentes régions ou pays pour ces activités. Les résultats indiquent que les dépenses de R & D seraient effectivement sensibles au coût de la R & D et au différentiel de traitement fiscal.

Les enquêtes auprès des entreprises aux Pays-Bas et au Royaume-Uni indiquent qu'elles identifient souvent un impact du dispositif fiscal sur les caractéristiques de leurs activités de R & D (projets plus risqués ou à plus long terme par exemple). Cette influence est plus forte pour les petites et les très petites entreprises. Les entreprises considèrent aussi que l'existence du dispositif protège les activités de R & D des réductions de coûts en cas de difficulté de l'entreprise. Certaines entreprises indiquent par ailleurs que le dispositif fiscal leur permet d'accélérer l'exécution de leurs projets de R & D ou d'entreprendre des projets plus risqués ou à plus long terme.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

## Évaluation du CIR français : confirmation des résultats étrangers

### Impact à court terme

L'analyse économétrique<sup>2</sup> mesure un effet d'une année sur l'autre, fondé sur l'hypothèse que l'entreprise tiendrait complètement compte, au moment de sa dépense, de la réduction de coût que représente le CIR. L'estimation du ratio d'impact du CIR indique qu'à court terme, un euro de dépense fiscale entraînerait entre 1 et 3,30 euros de dépenses de R & D supplémentaires. L'analyse du scénario contrefactuel le plus pertinent permet de réduire cette fourchette et de considérer que le ratio est un peu supérieur à 1. D'une année sur l'autre, le CIR aurait ainsi un petit effet d'entraînement sur les dépenses privées des entreprises, au-delà de l'addition du montant de la dépense fiscale à la R & D. Toujours à court terme, le CIR a un effet d'entraînement un peu plus fort sur l'emploi de chercheurs que sur les dépenses de R & D.

À l'échelle internationale, il est difficile de comparer les évaluations qui concernent des dispositifs fiscaux différents, qui s'appliquent à des environnements économiques et des populations d'entreprises variés. Il est cependant intéressant de noter que l'évaluation française donne des résultats proches des études sur le crédit d'impôt des États-Unis, qui ont aussi un dispositif en accroissement. Les évaluations des dispositifs néerlandais et norvégien, qui sont en volume, mesurent en revanche un effet d'entraînement plus net sur les dépenses de R & D des entreprises. Dans ces deux pays, les projets déclarés sont soumis à une approbation préalable.

### Impact à plus long terme

Les entretiens et l'analyse qualitative du comportement des entreprises suggèrent que l'impact de plus long terme est sensiblement supérieur à l'impact de court terme. Les entretiens avec des entreprises menés entre 2005 et 2007 indiquent ainsi que certaines entreprises ont progressivement acquis une bonne connaissance du CIR et une organisation qui ménage des canaux d'influence sur leurs dépenses de R & D ou le choix des projets. Ces comportements ne sont pas généralisés, mais s'observent dans différentes catégories d'entreprises, PME, grandes entreprises et filiales de groupes étrangers.

L'évaluation pourrait être approfondie pour analyser le rôle de certaines caractéristiques du CIR et de sa gestion. Pour les années les plus récentes, la caractéristique centrale à étudier sera le rôle croissant de la part en volume. Les résultats pour les années 1993-2003, puis les premières années d'introduction de la part en volume (2004-2007) ne pourront cependant pas être extrapolés à un dispositif très différent, tel que celui qui se met en place à partir de 2008. Le MESR met donc en place un dispositif destiné spécifiquement à apprécier l'évolution du comportement des entreprises en 2008.

#### Rapports d'évaluation et études sur :

- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-impot-recherche-cir.html>
- **Séminaire OCDE sur les dispositifs fiscaux en faveur de la R & D, décembre 2007** [http://www.oecd.org/document/24/0,3343,fr\\_2649\\_33703\\_40007704\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/24/0,3343,fr_2649_33703_40007704_1_1_1_1,00.html)

2. Elle a été commanditée par le ministère de la Recherche à un universitaire et suivie par un comité de pilotage de 2005 à 2007.



## La réforme 2008 introduit une triple rupture

Frédérique Sachwald

Direction générale de la recherche et de l'innovation  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

La rupture avec le dispositif en vigueur est triple puisque le CIR n'est plus assis que sur le volume des dépenses de R & D, qu'il est beaucoup plus généreux et sensiblement plus favorable aux grandes entreprises. Le soutien aux partenariats public-privé et à l'emploi de docteurs est aussi renforcé par la réforme.

La simplification porte sur la suppression de la part en accroissement : le CIR sera désormais assis uniquement sur le volume de R & D déclaré par les entreprises. Il sera donc beaucoup plus simple à calculer et l'entreprise pourra facilement évaluer le montant de son crédit d'impôt. La plus grande lisibilité du CIR pourrait inciter certaines PME à entrer dans le dispositif. Cette simplification répond donc en partie au reproche de lourdeur administrative de la part des entreprises, notamment les PME. Leur accès à la mesure, déjà plus aisé que l'accès aux aides directes à la R & D sera encore facilité.

Le taux du crédit d'impôt accordé aux entreprises est porté à 30 % des dépenses de R & D pour une première tranche jusqu'à 100 millions d'euros. Pour les entreprises qui demandent à en bénéficier pour la première fois, le taux de cette tranche sera de 50 % l'année d'entrée dans le dispositif et de 40 % la deuxième année. Au-delà du seuil de 100 millions d'euros, le taux du crédit d'impôt passe à 5 % du montant des dépenses de R & D, désormais sans plafond.

Du fait de la réforme, le montant de la dépense fiscale devrait doubler, de 1,4 milliard d'euros au titre de 2006 à environ 3 milliards au titre de 2008. Le tableau 5 montre que, d'après les premières estimations, le montant moyen du CIR par entreprise est augmenté pour toutes les catégories, mais dans des proportions très variables. Le rapport du CIR 2008 au CIR 2005 est de 2,4 pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés, 4,4 pour les entreprises dont les effectifs sont compris entre 251 et 500, 4,1 pour celles dont les effectifs sont compris entre 501 et 2000, 4 pour celles dont les effectifs sont compris entre 2001 et 10 000 et 5 pour les plus grandes. Si l'on se concentre sur les entreprises indépendantes, la part des PME dans le CIR passe de 30 % à 17 %. L'effet redistributif est donc fortement réduit mais demeure car ces PME indépendantes ne représentent que 13 % des dépenses de R & D.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 5

DISTRIBUTION DU CIR PAR TAILLE D'ENTREPRISE EN 2005 ET APRÈS LA RÉFORME 2008

Effectifs	Données de la déclaration CIR 2005				Estimation 2008			
	Montants CIR (K€)	Part dans le CIR (%)	Part des indépendantes (%)	CIR moyen par entreprise (K€)	Montants CIR (K€)	Part dans le CIR (%)	Part des indépendantes (%)	CIR moyen par entreprise (K€)
1 à 250	445 448	46	30	101	1 093 229	35	17	248
251 à 500	93 345	10	6	494	413 903	13	5	2 190
501 à 2 000	120 578	12	7	677	496 753	16	6	2 791
2 001 à 10 000	116 527	11	2	2 842	466 376	15	0,1	11 375
> 10 000	26 606	3,2	0,2	1 774	133 285	4,2	0,1	8 886
<b>Total*</b>	<b>982 371</b>	<b>100 %</b>	<b>47 %</b>	<b>166</b>	<b>3 169 685</b>	<b>100 %</b>	<b>32 %</b>	<b>584</b>

\* Y compris les entreprises dont les effectifs ne sont pas renseignés dans la déclaration (représentaient 320 millions de R & D et 180 millions de CIR en 2005).

Source : calculs MESR – DGRI-B1 à partir de GECIR.

À moyen terme, l'évolution du comportement des entreprises pourrait conduire à une augmentation supplémentaire de la dépense fiscale.

L'objectif de la réforme est de renforcer le soutien à l'ensemble des activités de R & D en France. Le reformatage du CIR rend son impact sur le coût de la R & D beaucoup plus lisible et il se présente encore plus clairement comme un soutien générique à la recherche. Le CIR peut ainsi potentiellement attirer de nouvelles entreprises qui conduisent des travaux de R & D et stimuler plus franchement leurs activités de recherche. Le déplaçonnement de la mesure vise à renforcer l'attractivité de la France pour les activités de R & D des entreprises ayant des budgets de recherche élevés, françaises et étrangères.

Le CIR va néanmoins conserver un effet redistributif en faveur des PME. Le dispositif, plus simple et plus lisible, pourrait par ailleurs progressivement inciter de nouvelles PME à utiliser le CIR.

Enfin, la réforme, grâce notamment au taux de 30 % sur le volume des dépenses, accroît encore les incitations à entreprendre des partenariats public-privé et à embaucher des docteurs.

Quant au rescrit fiscal, les entreprises ont déjà la possibilité d'y avoir recours pour obtenir un avis de l'administration des impôts et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) sur l'éligibilité de leurs travaux au CIR avant leur démarrage. Dans le cadre de la réforme 2008, le délai de réponse de l'administration est ramené de six à trois mois. La procédure de rescrit est cependant peu utilisée par les entreprises, notamment car elle doit intervenir avant le début des projets de recherche, alors que l'un des intérêts du CIR est de laisser l'entreprise conduire ses activités et décider du périmètre de ce qu'elle inclut dans sa déclaration. La réforme ouvre donc à toutes les entreprises la faculté de solliciter un contrôle sur demande en tant qu'il porte sur le CIR. Il s'agit d'une possibilité d'interrogation officielle de l'administration qui, contrairement au rescrit, peut intervenir en cours d'exercice et même au moment où l'entreprise prépare sa déclaration.

Informations sur le CIR et documents officiels sur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-impot-recherche-cir.html>